



PIECE N°4.3.
Se référer également aux pièces n°4.1 et 4.2.

ELEMENTS CADASTRAUX
 - Parcelles cadastrées (2017)
 - Bâti cadastré (2017)
 - Rivières

ZONAGE
 - UAa: Centre bourg historique
 - UA: Bourg centre
 - UB: Extension du Bourg et hameau de La Paute
 - UC: Autres hameaux
 - UE: Secteurs d'équipement public
 - UI: Secteurs dédiés aux activités
 - UL: Secteurs dédiés au tourisme et aux loisirs
 - A: Espaces agricoles
 - N: Secteurs naturels et forestiers
 - Nc: Carrière

RISQUES NATURELS EN APPLICATION DE L'ART. R123-11 b du CU
PPRI: RISQUES DE CRUES RAPIDES DES RIVIERES
 - Aléa fort (RC): Secteur constructible sauf exceptions-voir règlement écrit
 - Aléa moyen (BC2): Secteur constructible sous conditions-voir règlement écrit
 - Aléa faible (BC1): Secteur constructible sous conditions-voir règlement écrit
 - Sur-aléa de niveau fort (inconstructible) en arrière des digues

NB: le Plan Local d'Urbanisme de Bourg d'Oisans fait référence au code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 1er janvier 2016

Echelle: 1/7500e

DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE BOURG D'OISANS (38520)

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



4. REGLEMENT GRAPHIQUE
4.3 - PPRI

PLU approuvé le 7 février 2018

Modification Simplifiée n°1 du PLU approuvée le

Le Maire

Alpicité
Urbanisme, Paysage, Environnement

SARL Alpicité - Av de la chapelle - 1. Res. La croisée des chemins
55200 EMBRUN
Tél : 04 92 46 51 80 / Mod : 06 98 36 82 09
Mail : alpicite@alpicite.com